

Pôle cohésion sociale
Direction jeunesse et solidarités
Rapporteur : Anne AMBROIS

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2024_030
SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2024

31 - PROJET "PLACE DES FAMILLES" CONVENTION MULTIPARTENARIALE SIGNATURE

En 2022, le centre social Olympe de Gouges, équipement de la ville de Cherbourg-en-Cotentin, (dans le cadre de son renouvellement de projet), la Caisse des écoles (dans le cadre de la réussite éducative), la CAF de la Manche (dans le cadre des orientations de la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 et du schéma départemental des services aux familles) et le Département de la Manche (dans le cadre du schéma départemental des services aux familles 2021-2026 et des projets locaux inclusifs) ont partagé et croisé leurs enjeux et constats sur le territoire du quartier des Provinces dans les domaines de la parentalité et l'accès aux droits.

Partant des éléments de diagnostic et des besoins du territoire, une dynamique de travail co-portée par les partenaires a permis de mettre en place une réflexion et d'impulser un **projet expérimental, d'une durée de 5 ans, d'un lieu d'accueil et de ressource dédié à la parentalité et à l'accès aux droits** appelé « Place des familles ». Situé au cœur même du quartier, ce lieu a pour ambition d'accueillir les familles quels que soient leurs sujets, problématiques ou besoins en lien avec la parentalité et l'accès aux droits dans un format d'accueil innovant, désinstitutionnalisé avec notamment un accueil en binôme habitants/professionnels.

Au vu de l'intérêt que présente ce projet pour les habitants du quartier, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention multi-partenariale telle qu'annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la ladite convention, ainsi que tout document afférent à la mise en œuvre du projet, tel que l'avenant à la convention d'occupation des locaux du centre social Olympe de Gouges.

Vu l'avis favorable de la commission n°2 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 20h18		Nombre de votants : 54	
Pour : 48	Contre : 0	Abstention : 1 Odile LEFAIX-VÉRON	NPPV : 5 Dominique HÉBERT Gilles LELONG Pierre-François LEJEUNE Stéphanie COUPÉ Karine DUVAL

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 14 février 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44

Date de la convocation et de son affichage : 1^{er} février 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le quatorze février à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 1^{er} février 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERNARD Christian - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien (mandataire DUVAL Karine jusqu'à son arrivée 20h35) - FRANÇOISE Bruno (mandataire TARIN Sandrine à son départ 18h30) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise (arrivée 17h54) - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MARGUERITTE Camille - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie (mandataire PERRIER Didier à son départ 20h00) - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel.

ABSENTS EXCUSÉS

BERHAULT Bernard a donné procuration à ROUELLÉ Maurice
BOUSSELMAME Nouredine a donné procuration à GRUNEWALD Martine
HÉBERT Dominique a donné procuration à SOURISSE Claudine
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à MARTIN Patrice
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à HAMON-BARBÉ Françoise
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
Déport de RONSIN Chantal pour la question 38
SAGET Eddy a donné procuration à BROQUAIRE Guy
VIVIER Nicolas a donné procuration à PECORARO Yvonne

ABSENTE

ISOIRD Valérie

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

CONVENTION MULTIPARTENARIALE RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UNE EXPERIMENTATION D'UN LIEU D'ACCUEIL ET DE RESSOURCE A DESTINATION DES PARENTS

PLACE DES FAMILLES

ENTRE :

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin, représentée par son Maire, Monsieur Benoît ARRIVÉ agissant en cette qualité ou sa représentante Madame Anne AMBROIS, habilitée en vertu de l'arrêté de délégation N° AR [2023 5065](#) CC du [7 décembre 2023](#),

La CAF de la Manche, représentée par Mme Claudie GUARDO-LEMIEUX agissant en qualité de directrice,

Le Département de la Manche représenté par Monsieur Jean MORIN, agissant en qualité de président, dûment habilité par délibération en date du [DELIBERATION A PREVOIR],

La Caisse des écoles, représentée par M. Dominique HEBERT agissant en qualité président et en vertu de l'arrêté AR-2021-CECC-01,

Ci-dessous désignés « les partenaires »

Vu le Code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 223-1, L. 227-1 à 3 et L. 263-1 ;
Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027 arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) ;

Vu la convention départementale de partenariat du Projet Éducatif Social Local signée le 27 décembre 2016 ;

Vu le Schéma Départemental des Services aux Familles 2020-2026 ;

Vu le projet politique du Conseil Départemental de la Manche, voté le 24 juin 2022 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin du 30 juin 2021 portant sur la mise en œuvre du PESL ;

Vu la délibération de la commune de Cherbourg-en-Cotentin, en date du 15 décembre 2021 et portant sur la signature avec la Caf de la Manche d'une Convention Territoriale Globale ;

Vu la convention instituante, entre les partenaires signataires, le PESL de la commune de Cherbourg-en-Cotentin signée le 22 Juillet 2022 ;

Vu le projet 2023-2026 du centre social Olympe de Gouges de la commune de Cherbourg-en-Cotentin ;

Vu la mise en place du Programme de Réussite Educative dans le cadre de la création de la Caisse des écoles de Cherbourg-en-Cotentin ;

Vu, le projet d'expérimentation d'un lieu « Ressource Parentalité et Accès aux droits » dénommé « PLACE DES FAMILLES » co-construit par le centre social Olympe de Gouges, le territoire de solidarité de Cherbourg-Hague du Conseil départemental de la Manche, la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche, la Caisse des écoles de Cherbourg-en-Cotentin et des habitants du quartier des Provinces (Cf Annexe).

PREAMBULE

En 2022, le centre social Olympe de Gouges, équipement de la ville de Cherbourg-en-Cotentin, (dans le cadre de son renouvellement de projet), la Caisse des écoles (dans le cadre de la réussite éducative), la Caf de la Manche (dans le cadre des orientations de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027 et du Schéma Départemental des services aux familles) et le Département de la Manche (dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles 2021-2026 et des Projets Locaux Inclusifs) ont partagé et croisé leurs enjeux et constats sur le territoire du quartier des Provinces dans les domaines de la parentalité et l'accès aux droits .

Partant des éléments de diagnostic et des besoins du territoire, une dynamique de travail co-portée par les partenaires a permis de mettre en place une réflexion et d'impulser un **projet expérimental, d'une durée de 5 ans, d'un lieu d'accueil et de ressource dédié à la parentalité et à l'accès aux droits**. Situé au cœur même du quartier, ce lieu a pour ambition d'accueillir les familles quels que soient leurs sujets, problématiques ou besoins en lien avec la parentalité et l'accès aux droits dans un format d'accueil innovant, désinstitutionnalisé avec notamment un accueil en binôme habitants/professionnels.

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention vise à définir les modalités permettant la mise en œuvre du projet d'expérimentation du lieu d'accueil et de ressource « **PLACE DES FAMILLES** », à savoir :

- L'occupation et l'organisation du lieu d'accueil et de ressource pendant la durée de l'expérimentation : utilisation des locaux, mise en place des instances d'animation, rôles des acteurs, droits et devoirs des parties.
- Les engagements de moyens mobilisés respectivement par les partenaires au titre de cette expérimentation.

ARTICLE 2. OBJECTIFS DU LIEU D'ACCUEIL ET DE RESSOURCE A DESTINATION DES PARENTS

Les objectifs partagés par les partenaires et habitants pour ce lieu ressource sont :

- Proposer aux familles un lieu novateur en matière d'accueil, d'accompagnement à la parentalité et dans le parcours d'accès aux droits ;
- Expérimenter la participation citoyenne et la coopération multi partenariale à la construction d'une réponse adaptée aux besoins du territoire.

ARTICLE 3 - MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DUREE DE L'EXPERIMENTATION

3.1 – Occupation des locaux et organisation du fonctionnement du lieu

L'expérimentation du lieu d'accueil et de ressource « PLACE DES FAMILLES » sera implantée au sein des locaux appartenant à la ville de Cherbourg-en-Cotentin au sein du centre social Olympe de Gouges sise 7 rue de l'Île de France.

Pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024, l'occupation de ces locaux sera partagée et régit dans le cadre d'un avenant, liée à une convention initiale, spécifique entre la ville de Cherbourg en Cotentin et la Caisse d'allocation familiales, dans laquelle la Ville de Cherbourg-en-Cotentin met à disposition de la CAF des locaux. Cette période transitoire permettra ainsi le maintien de l'exercice des missions d'accompagnement social assurés par les travailleurs sociaux de la Caisse d'allocations Familiales et la mise en œuvre du projet expérimental « Place des Familles ».

A compter du 1er Janvier 2025, la ville de Cherbourg-en-Cotentin s'engage à dédier l'intégralité de ces dits locaux au projet expérimental « Place des familles ».

L'utilisation des locaux au service du projet sera organisée selon un planning de permanences et d'activités programmées collectivement.

Il est convenu ainsi entre les partenaires :

- La gestion du planning défini collectivement, lors de réunions de travail, avec les parties prenantes, est prise en charge par le centre social Olympe de Gouges (rédaction, diffusion, affichage)
- Les partenaires s'engagent à assurer les permanences préalablement établies par l'instance de gouvernance et à participer aux diverses instances d'animation et de gouvernance.

- Afin d'assurer la continuité du projet, les partenaires s'engagent à respecter les plannings préétablis avec les moyens fléchés lors de la construction du projet. Ils s'engagent notamment à assurer la présence ou le remplacement de leurs agents tel que définis collectivement dans le planning d'interventions.

3.2 – Durée de la convention

Cette expérimentation est prévue pour une durée de 5 ans à compter de la signature de la présente convention.

ARTICLE 4 – SCHEMA DE GOUVERNANCE DE « PLACE DES FAMILLES »

Trois instances pilotent, animent et assurent le suivi de ce projet : le comité de pilotage, le comité technique et l'instance de gouvernance participative.

L'engagement des habitants bénévoles sera valorisé par le biais d'un Contrat d'Engagement Bénévole signé individuellement entre les habitants et la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

4.1 – Le comité de pilotage (COPIL)

Cette instance se réunit au moins une fois par an à l'initiative de la ville de Cherbourg-en-Cotentin. Elle est composée de représentants de chaque partenaire. Elle a pour objet à partir des éléments fournis par le comité technique d'envisager les perspectives et ajustements nécessaires.

Elle sera composée de :

Pour la Ville de Cherbourg-en-Cotentin : l'élue en charge de la politique « Jeunesse, des centres sociaux, du CLSPD, de la politique de la ville et de la parentalité », le directeur général ou son représentant, et du directeur du centre Social Olympe de Gouges ;

Pour la Caisse des écoles : le président de la Caisse des Ecoles de Cherbourg-en-Cotentin, le directeur Enfance éducation réussite éducative de la ville de Cherbourg-en-Cotentin, la cheffe de service de la Caisse des écoles de Cherbourg-en-Cotentin ;

Pour la CAF : la directrice de la CAF, le responsable de l'action sociale, la conseillère technique thématique accès aux droits ;

Pour le Département de la Manche : le président du Conseil Départemental ou son représentant, le responsable de territoire de solidarité ou de son représentant.

4.2 – Le comité technique (COTECH)

Le comité technique est composé de représentants des partenaires (CAF, Département de la Manche, Caisse des écoles, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin) et des habitants mobilisés à l'émergence du projet.

Le comité technique se réunit au moins une fois par an à l'initiative de la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Son rôle est de produire un bilan d'activité annuel et de soumettre au comité de pilotage une évaluation de l'expérimentation.

Il sera composé :

Pour la Ville de Cherbourg-en-Cotentin : de la référente famille, de l'équipe d'animation, du référent jeunesse, du directeur du centre social Olympe de Gouges ;

Pour la Caisse des écoles : des trois référents de parcours du dispositif de réussite éducative et de la cheffe de service de la Caisse des écoles de Cherbourg-en-Cotentin ;

Pour la CAF : de la conseillère thématique « accès aux droits », de deux travailleurs sociaux et de la conseillère technique territoriale ;

Pour le Département de la Manche : des professionnels du social et médico-social mobilisés dans le projet accompagné par l'adjoint au responsable de territoire de solidarité en charge de l'équipe pluridisciplinaire concernée ou, en cas d'empêchement, le responsable du territoire ;

Pour les habitants du quartier : de cinq habitants, bénévoles et volontaires, impliqués dans le projet.

4.3 – L'instance de gouvernance participative

L'instance de gouvernance participative est composée de professionnels représentants des partenaires et des habitants bénévoles investis dans le fonctionnement du lieu. Cette instance se réunira une fois par trimestre à l'initiative de la ville de Cherbourg-en-Cotentin. Son rôle est de décider des adaptations fonctionnelles nécessaires, de la programmation et de la planification. Elle aura également pour objet d'apporter les éléments d'éclairage nécessaires à la prise de décision.

Elle sera composée de :

Pour la Ville de Cherbourg-en-Cotentin : la référente famille, le directeur du centre social Olympe de Gouges ;

Pour la Caisse des écoles : un référent de parcours ;

Pour la CAF : un ou des travailleurs sociaux impliqués dans le fonctionnement du projet ;

Pour le Département de la Manche : un ou des professionnels médico-sociaux ou sociaux impliqués dans le fonctionnement du projet ;

Pour les habitants du quartier : deux personnes volontaires.

ARTICLE 5 : LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

5.1 - Les moyens engagés par la Ville de Cherbourg-en-Cotentin

5.1.1. Les moyens humains

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin s'engage à mobiliser des agents à hauteur de :

- 1 ETP réparti entre référent(e) famille, animateurs, agent accueil, direction
- Mobilisation du référent famille, de l'agent d'accueil et de l'équipe d'animation en binômes avec un autre partenaire du projet, dans le fonctionnement du lieu (pour les permanences d'accueil et de soutien à la parentalité), la co-animation d'actions collectives, ludothèque et les instances de gouvernance dans la limite de 1 470 heures par an
- Participation de la direction, des élus et la référente familles à la gouvernance du projet, au soutien technique et à l'évaluation de l'expérimentation dans la limite de 150 heures par an.

5.1.2. Les moyens financiers d'investissement et de fonctionnement

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin s'engage à :

- Assurer les travaux et aménagements suivants permettant l'ouverture de « PLACE DES FAMILLES » :
 - aménagement d'une toilette enfant
 - réfection de la peinture dans les parties occupées dès la 1^{ère} phase d'expérimentation.
 - aménagement en mobilier, matériel animation, poste informatique
- Co-financer la formation « Accueil » préalable à l'ouverture de « PLACE DES FAMILLES »
- Prendre à sa charge dans le cadre du fonctionnement de « PLACE DES FAMILLES » à compter de janvier 2025 avec cofinancement de la CAF :
 - les frais de fonctionnement afférents aux locaux
 - les frais relatifs à la maintenance et l'entretien des équipements
- Co-financer les projets d'aménagement (intérieur et extérieur) qui feront l'objet d'une réflexion avec les habitants et les partenaires.

5.2 - Les moyens engagés par la Caisse d'Allocations Familiales

5.2.1. Les moyens humains

- 0.2 ETP réparti de la manière suivante :

- Mobilisation des travailleurs sociaux CAF, en binômes avec un autre partenaire du projet, dans le fonctionnement du lieu (pour les permanences d'accueil et de soutien à la parentalité), la co-animation d'actions collectives et les instances de gouvernance dans la limite de 182 heures par an
- Mobilisation ponctuelle de professionnels CAF de la relation de service et des prestations
- Participation de la direction, du responsable du Pôle Action sociale, de la responsable des travailleurs sociaux, des Conseillères Techniques du pôle d'action sociale à la gouvernance du projet, au soutien technique et à l'évaluation de l'expérimentation dans la limite de 184 heures par an.

5.2.2. Les moyens financiers d'investissement et de fonctionnement

La Caisse d'Allocations Familiales de la Manche s'engage à :

- Co-financer le mobilier pour l'aménagement de la partie accueil et animation par le versement d'une subvention
- Co-financer la formation « Accueil » préalable à l'ouverture de « PLACE DES FAMILLES » par le versement d'une subvention
- Prendre à sa charge dans le cadre du fonctionnement de « PLACE DES FAMILLES » sur la période du 01/01 au 31/12/2024 :
 - les frais de fonctionnement afférents aux locaux
 - les frais relatifs à la maintenance et l'entretien des équipements
- Co-financer à hauteur de 50% dans le cadre du fonctionnement de « PLACE DES FAMILLES » à partir du 01/01/2025 :
 - les frais de fonctionnement afférents aux locaux.
 - les frais relatifs à la maintenance et l'entretien des équipements

- Co-financer dans le cadre de l'agrément du centre social Olympe de Gouges, les postes en lien avec l'animation et le fonctionnement de « PLACE DES FAMILLES » (réfèrent(e) famille, animateurs, agent accueil, direction)
- Co-financer les projets d'aménagement (intérieur et extérieur) qui feront l'objet d'une réflexion avec les habitants et les partenaires.

5.3 - Les moyens engagés par le Département de la Manche

5.3.1. Les moyens humains

Le Département de la Manche s'engage à mobiliser des agents à hauteur de :

- 0,2 ETP réparti de la manière suivante :

- Mobilisation de professionnels sociaux et médico-sociaux, en binômes avec un autre partenaire du projet, dans le fonctionnement du lieu (pour les permanences d'accueil et de soutien à la parentalité), la co-animation d'actions collectives et les instances de gouvernance dans la limite de 272 heures par an
- Participation du responsable de territoire de solidarité et/ou de son adjoint à la gouvernance et l'évaluation de l'expérimentation, dans la limite de 78 heures par an.

5.3.2. Les moyens financiers de fonctionnement

Le Département de la Manche s'engage à :

- Co-financer la formation « Accueil » préalable à l'ouverture de « PLACE DES FAMILLES ».

5.4 - Les moyens engagés par la Caisse des Ecoles

5.4.1. Les moyens humains

La Caisse des Ecoles s'engage à mobiliser des agents à hauteur de 0,1 ETP réparti de la manière suivante :

- Mobilisation des référents de parcours en binôme avec un autre partenaire du projet, dans le fonctionnement du lieu (pour les permanences d'accueil et de soutien à la parentalité), la co-animation d'actions collectives et les instances de gouvernance dans la limite de 148 heures par an
- Participation du président, du directeur enfance, de la cheffe de service de la Caisse des écoles à la gouvernance et l'évaluation de l'expérimentation, dans la limite de 80 heures par an.

ARTICLE 6 - COMMUNICATION

La conception des outils de communication dans lesquels figureront les logos des différents partenaires du projet est de la responsabilité de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin qui les soumettra aux partenaires pour validation. Chaque partenaire peut diffuser cette communication, dans le cadre de ce projet multi-partenarial.

ARTICLE 7 : L'EVALUATION

L'évaluation fait l'objet d'un travail spécifique dans le cadre de ce projet expérimental.

Les partenaires s'engagent à définir des indicateurs, suivre le déroulement de l'évaluation, en réaliser l'analyse et la synthèse au sein des instances de gouvernance décrites à l'article 4 de cette convention.

Un bilan et une évaluation intermédiaire sont réalisés chaque année.

ARTICLE 8 : DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTENAIRES

Gestion de la confidentialité et du partage d'informations

Afin de mener cette expérimentation dans un cadre le plus respectueux des règles de déontologie, les partenaires du projet sont garants du respect de la vie privée des familles selon les principes de leurs institutions respectives et de la déontologie professionnelle.

ARTICLE 9 : USAGE ET SECURITE

S'agissant de l'usage et la sécurité dans le lieu :

- la Ville de Cherbourg-en-Cotentin en tant que propriétaire des murs du centre social Olympe de Gouges et dans le cadre de l'expérimentation assurera la sécurité des personnes fréquentant le lieu ressource « PLACE DES FAMILLES »
- la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, la CAF de la Manche, le Département de la Manche, la Caisse des écoles de Cherbourg-en-Cotentin assureront respectivement la sécurité de leurs professionnels intervenant dans le cadre de l'expérimentation selon le planning établi trimestriellement
- la Ville de Cherbourg-en-Cotentin dans le cadre de l'expérimentation assurera la sécurité des habitants bénévoles du lieu ressource « PLACE DES FAMILLES » par le biais d'un contrat d'engagement bénévole.

ARTICLE 10 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 11 : DENONCIATION - RESILIATION

Toute dénonciation ou résiliation de la convention est notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception avec un délai de préavis de 6 mois.

ARTICLE 12 : LITIGES

Les partenaires signataires s'efforceront de régler à l'amiable tout différend ou litige qui pourrait naître de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation de la présente convention.

A défaut d'accord à l'amiable, intervenu sous 30 jours de sa signification par l'une ou l'autre des partenaires, tout litige pouvant naître de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation de la présente convention sera soumis à la compétence du tribunal administratif de Caen.

Annexes :

- *Projet de l'expérimentation « PLACE DES FAMILLES »*
- *Avenant à la convention d'occupation de locaux situés au sein de la Maison Olympe de Gouges - rue de l'île de France entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche du 01/01/2024.*

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le

Pour la Ville de Cherbourg-en-Cotentin :

Le Maire – M. ARRIVE

Pour la CAF de la Manche :

La Directrice – Mme GUARDO-LEMIEUX

Pour le Département de la Manche :

Le Président – M. MORIN

Pour la Caisse des écoles :

Le Président – M. HEBERT

Expérimentation d'un « Lieu ressource parentalité et accès aux droits famille »

Table des matières

Préambule	3
I. Une expérimentation en lien avec des ambitions nationales, départementales et locales	3
1. Sur le plan National	3
2. Sur le plan Départemental	3
3. Sur le plan du territoire de Cherbourg en Cotentin	5
4. Sur le plan du quartier Amont Quentin/Provinces.....	5
II. Une expérimentation en lien avec un diagnostic et les caractéristiques du.....	5
1. Présentation du territoire	5
2. Le territoire en quelques chiffres.....	7
3. Des besoins repérés et un travail de réflexion engagé	9
4. Des constats et des hypothèses posés collectivement	10
III. Le projet d'expérimentation d'un lieu ressource Parentalité et accès aux droits des familles	12
1. Les Résultats attendus et objectifs.....	12
2. Les changements souhaités pour les familles et les acteurs.....	12
3. L'expérimentation	14
a. Un lieu qui s'articule autour de 3 piliers	14
b. Les modalités de mise en œuvre.....	14
4. Perspectives de mise en place de l'expérimentation en deux phases.....	23

Préambule

En 2022, la Maison Olympe de Gouges (dans le cadre de son renouvellement de projet), la Caisse des Ecoles (dans le cadre de la réussite éducative) la Caf de la Manche (dans le cadre de sa stratégie départementale) et le Conseil Départemental (dans le cadre du schéma départemental des Services aux familles 2021 – 2026 et des Projets Locaux Inclusifs) ont partagé et croisé leurs enjeux et constats réciproques et communs sur le territoire du quartier des provinces dans les domaines de la parentalité et l'accès aux droits .

Partant des éléments de diagnostic, des remontées de besoins, une dynamique de travail co-portée par les quatre institutions a permis de mettre en place une réflexion et d'impulser un projet d'expérimentation d'un lieu dédié à la parentalité et l'accès aux droits. Situé au cœur même du quartier, ce lieu a pour ambition d'accueillir les familles quels que soient leurs sujets, problématiques ou besoins en lien avec la parentalité dans un format d'accueil innovant, désinstitutionnalisé avec notamment un accueil en binôme habitants/ professionnels.

Un COPIL s'est ainsi constitué intégrant les professionnels de terrain du centre social et des services de la ville, de la caisse des écoles de Cherbourg en Cotentin, de la Caf, du Centre médico-social mais aussi avec des parents du quartier

I. Une expérimentation en lien avec des ambitions nationales, départementales et locales

1. Sur le plan National

La parentalité et l'accès aux droits sont reconnus comme des priorités par les politiques nationales à travers notamment la stratégie nationale de la prévention et lutte contre la pauvreté mais aussi la stratégie nationale de soutien à la parentalité ou encore dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2022 de la Branche Famille.

Parmi les ambitions de la stratégie nationale de soutien à la parentalité 2018-2022, on retrouve pour les acteurs du soutien à la parentalité, un double enjeu : « ***se rendre visibles auprès des parents et prévenir ainsi le non-recours à l'offre proposée ; et une fois le contact établi, les orienter si nécessaire vers le dispositif ou les ressources les plus adaptés à leur besoin*** ».

S'appuyant de la persistance du non-recours et engagés au cœur d'une stratégie nationale renforcée en 2018 par le gouvernement, l'état et la CNAF ont posés comme **priorité de la branche Famille, la garantie de l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours.**

2. Sur le plan Départemental

Le schéma départemental des Services aux familles 2020-2026 traduit l'implication de chacun au travers d'un plan d'actions concerté pour renforcer la coordination des acteurs.

Il vise à élaborer une politique partagée dans les domaines de la Petite Enfance, Parentalité, Jeunesse et depuis 2021 dans le domaine de l'Accès aux droits et l'animation de la Vie Sociale (AVS). S'inscrivant dans une dynamique départementale, il participe à la création des conditions nécessaires pour l'élaboration d'une réponse sur mesure aux ambitions et réalités propre à chaque territoire. Parmi les orientations stratégiques se rapportant à ce projet d'expérimentation, on peut noter :

- Développer l'offre et mailler progressivement le territoire en matière d'accompagnement à la parentalité.
- Développer l'offre et mailler progressivement le territoire en matière d'accès aux droits.
- Valoriser le rôle des centres sociaux sur la question de l'accès aux droits

La Caf de la Manche, dans le cadre de la déclinaison de son projet institutionnel, a élaboré une stratégie sur les thématiques de la parentalité mais aussi sur l'accès aux droits.

Elle a fait le choix de s'appuyer en interne sur une synergie des compétences et un travail de transversalité dans ses offres de services (accompagnement social, relation de service, Service Prestations et Action sociale). Pour cela, elle s'est engagée à faire évoluer l'offre de service social mais aussi à renforcer ses partenariats pour traiter de manière globale et efficiente ces thématiques.

Au-delà de son offre déployée en interne, la Caf de la Manche souhaite favoriser la rencontre des diverses synergies et complémentarités avec les services déployés par les collectivités et autres partenaires institutionnels. Il s'agit de croiser cette synergie interne avec les projets de territoire et déployer des stratégies prenant en compte les spécificités locales et les complémentarités possibles pour répondre au mieux aux besoins des habitants.

Un des enjeux est de pouvoir proposer des services et des parcours aux familles pour accompagner les parents dans l'exercice de leur parentalité mais aussi pour organiser l'accès à leurs droits de la façon la plus efficiente possible.

Le projet politique du conseil départemental de la Manche, voté le 24 juin 2022, a pour ambition d'anticiper et de préparer le territoire de demain, en déployant des actions moins énergivores, plus respectueuses de l'environnement et à l'écoute des besoins des habitants de la Manche. **L'action sociale est la priorité de la mandature actuelle.** Le département a la volonté de contribuer chaque jour à aider chacun à trouver sa juste place, dans le respect de son histoire et de ses capacités.

La finalité de la politique d'action sociale territorialisée est d'accueillir, d'orienter, d'accompagner les habitants à tous les âges de la vie et d'aller vers les personnes et familles en situation d'exclusion dans une logique de prévention :

- Accueil social inconditionnel de proximité et accueil numérique
- Orientation, information et accès aux droits sociaux
- Accompagnement social global des personnes et des familles en lien avec les ressources portées par les acteurs de la cohésion sociale sur le territoire
- Actions de prévention et de promotion de la santé des Manchois
- Actions de prévention et lutte contre les violences faites aux femmes

Il s'agit de croiser sur le périmètre des territoires de solidarité la stratégie départementale en matière de cohésion sociale avec les réalités locales, tout en mobilisant les équipes sociales et médico-sociales et en associant les acteurs locaux. Un des enjeux est de répondre au légitime besoin d'accompagnement de chacun lorsque surgissent les difficultés.

La caisse des Ecoles de Cherbourg en Cotentin supporte le Programme de Réussite Educative qui se déploie sur le quartier Les Provinces.

Le PRE II vise à remédier à un ensemble de difficultés (état de santé physique, développement psychique et psychologique, contexte familial, facteurs socio-économiques et environnementaux) rencontrées par des enfants et des jeunes en fragilités (entre deux et seize ans), en leur proposant un suivi personnalisé à travers le parcours de réussite éducative.

Le dispositif repose sur l'idée d'une approche globale des difficultés rencontrées par les enfants ainsi qu'une double volonté de placer la famille au centre de l'action et amener les différents acteurs du champ éducatif à coopérer. L'un des enjeux consiste à recueillir la pleine adhésion des familles et d'accompagner, soutenir les parents dans leur rôle.

Le deuxième enjeu est de s'appuyer sur le droit commun existant et de le mobiliser. La bonne marche de ce dispositif nécessite de travailler étroitement en réseau avec les acteurs présents sur le territoire.

3. Sur le plan du territoire de Cherbourg en Cotentin

Depuis 2018, Cherbourg en Cotentin s'est engagée dans une démarche de **Projet Educatif Social Local (PESL)**. Celui-ci a été élaboré dans le cadre d'une dynamique participative et partagée. Une phase exploratoire a débuté dès février 2018 pour recueillir les données locales quantitatives et qualitatives. Les habitants, élus et associations ont été pleinement associés à la récolte et l'analyse de données dans le cadre de rencontres thématiques (sport, jeunesse, culture, petite enfance, enfance, éducation et lien social...) et rencontres de territoire.

Parmi les axes du PESL, nous pouvons là aussi croiser avec les objectifs de l'expérimentation

Le PESL		
AXE 1 / Adapter les politiques publiques à l'échelle de Cherbourg	AXE 2 / Adapter les services publics aux besoins des usagers et usages des habitants	AXE 3 / Promouvoir la participation et l'engagement des citoyens
<p>Création de lieux novateurs pour favoriser le lien social</p> <p>Favoriser le lien social et la mixité</p> <p>Favoriser l'accès aux droits</p> <p>Mettre en réseau les acteurs du lien social</p>	<p>Garantir la proximité entre les usagers et les services publics au quotidien</p> <p>Faciliter l'accès aux droits et le lien avec les services publics au quotidien</p> <p>Développer des points d'informations sur les droits autour de la parentalité et l'accès aux droits</p>	<p>Permettre la participation et l'engagement</p>

4. Sur le plan du quartier Amont Quentin/Provinces

A travers le renouvellement du projet, le centre social Maison Olympe de Gouges a posé également des enjeux et objectifs

Parmi lesquels, on peut citer :

- Promouvoir les compétences du centre social
- Favoriser l'accès aux droits et à l'information des familles
- Décloisonner les pratiques
- Promouvoir les actions parentalité
- Développer une réponse au besoin identifié d'un lieu ressource pour les familles

1. Présentation du territoire

Le quartier Amont-Quentin/Provinces compte 6948 habitants et s'étend sur 0,58 km² (Cherbourg-en-Cotentin sur 68,5 km²), de part et d'autre de l'avenue de Normandie, longue d'un peu plus d'un kilomètre, qui relie le carrefour de la gare à celui permettant de se rendre dans la partie ouest du Cotentin. Depuis 20 ans, plusieurs phases de renouvellement urbain se sont succédées. Elles ont permis de désenclaver ce territoire et d'améliorer le cadre de vie (développement et coordination des structures associatives, institutionnelles et médicales, développement du réseau transports en commun, réhabilitation de nombreux logements, etc.). Une ligne de bus permet de relier le quartier au centre-ville.

Sur le quartier nous trouvons de nombreux commerces : boulangeries, bureaux de tabac, fleuriste, boucherie/charcuterie, coiffeurs, bar, restauration rapide.

Différents services sont également présents dans les domaines du médico-social (un centre médico-social, des accueils proposés sur RDV à la CAF (services prestations, Travailleurs Sociaux) , des permanences du CDIFF) , de l'emploi et la formation (une agence Pôle Emploi, la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF), de la santé (centre médical, le Centre d'Accueil d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD), le Centre de Soins Psychiques Pour Adolescents (CSPPA), la Maison Des Adolescents (MADO), pharmacies), de la petite enfance ,enfance et jeunesse (crèche, 7 établissements scolaires sur le quartier dont un collège, une école élémentaire et une école maternelle sont classés en REP + (Réseaux d'Éducation Prioritaire Renforcés) depuis 2015., la Maison Pour Tous Léo Lagrange (MPTLL))

Les actions et services en lien avec la parentalité et l'accès aux droits sont ainsi diffus et développés par ces multiples services mais peu repérés par les familles du quartier. Les différents acteurs remontent les besoins repérés ou demandés par les parents en matière d'accompagnement à la parentalité et à l'accès aux droits pour lesquels il y a peu de réponses sur le territoire (par exemple espaces de paroles pour parents d'adolescent, accompagnement dans les démarches d'accès aux bourses ou autre via le numérique,..)

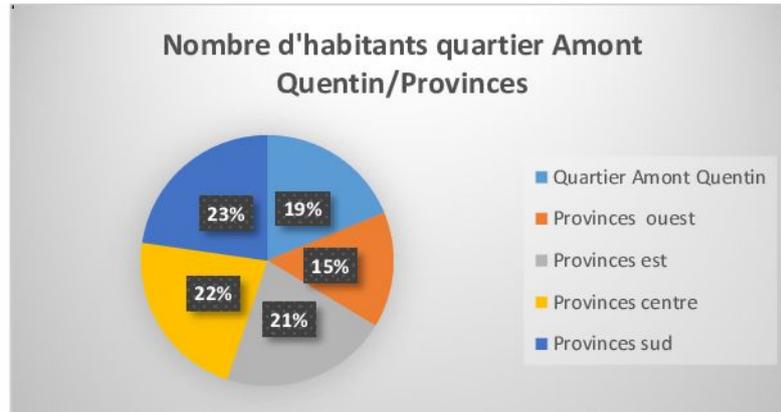
La mixité sociale peine à se développer et les problématiques liées aux situations économiques et sociales perdurent et se renforcent. Aujourd'hui, le quartier est représenté à hauteur de 82% par des logements sociaux et à hauteur de 92,5% par de l'habitat collectif avec seulement 8,8% d'accession à la propriété.



2. Le territoire en quelques chiffres

« Une ville dans la ville »

Nombre d'habitants sur le quartier Amont Quentin/ Provinces



La population du quartier s'élève à 6948 habitants, avec une répartition relativement homogène et ce chiffre est stable par rapport aux dernières années. La population représente % des habitants de la ville de Cherbourg en Cotentin

Avec ses 66% du nombre total d'habitants des Quartier Politiques de la Ville, le quartier Amont Quentin/Provinces représente le plus gros QPV de Cherbourg en Cotentin. Les habitants le définissent régulièrement de « ville dans la ville ».



Indicateurs sociodémographiques

Taux de pauvreté en 2019

Source : Insee, Filosofi 2019 - Traitements © Compas

Un taux de pauvreté et des fragilités sur le quartier des Provinces

9 950 personnes vivent avec moins de 1 102€/mois/UC, soit 13% de la population : un ratio supérieur à la CA du Cotentin et au département mais inférieur aux communes de comparaison et comparable à la France métropolitaine: Brest (17%), Saint-Nazaire (16%), Lorient et Dunkerque (21%).

Une fragilité importante au niveau de l'Atelier 2 où une grosse partie du QPV Les Provinces se situe.



Données cartographiques : © FEDER, Région Normandie, IGN, ANCT

Le taux de pauvreté est élevé sur le quartier des Provinces s'élevant à 36,5%

Les familles sur le territoire

Part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles en 2018

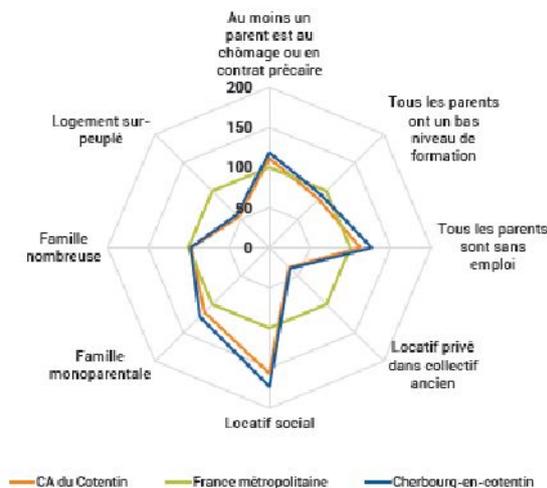
Source : Insee, RP fichiers détail 2018 - Traitements © Compas

Sur Cherbourg en Cotentin, à l'échelle des quartiers, il existe une surreprésentation de familles monoparentales sur le quartier avec 43,1% par rapport à Cherbourg en Cotentin.

Une proportion de mineurs fragiles relativement élevée

Indice de fragilité des enfants

Source : Insee, RP fichiers détail 2018 - Traitements © Compas



Indice de fragilité : nous considérons qu'un enfant est potentiellement fragile, et pourrait potentiellement avoir besoin d'un soutien scolaire, dès lors qu'il cumule 4 de ces 8 facteurs de risques

Ce diagramme est à mettre en corrélation avec le tableau ci-dessous sur de jeunes mineurs vulnérables sur le territoire. Les chiffres mettent en avant une surreprésentation de quartier (Atelier 2).

	Mineurs vulnérables de moins de 11 ans		Mineurs vulnérables de 11-17 ans	
	Nbre	Part (%)	Nbre	Part (%)
Atelier 1	60	7,3	66	11,4
Atelier 2	459	37,3	272	42,0
Atelier 3	144	12,2	157	16,5
Atelier 4	157	14,4	83	10,7
Atelier 5	145	11,1	78	8,1
Atelier 6	99	7,6	131	12,7
Atelier 7	139	19,0	70	13,3
Atelier 8	115	9,3	89	7,8
Cherbourg-en-Cotentin	1 320	14,8	945	14,3

En bref

Le quartier se distingue alors par une population nombreuse, avec une surreprésentation de familles monoparentales, de jeunes et un niveau de revenus faibles.

Une population ayant ainsi les caractéristiques que l'on identifie le plus souvent sur le plan national pour cibler les publics pour lesquels un parcours, une attention peut être portée dans le soutien à la parentalité et l'accompagnement dans les démarches d'accès aux droits

3. Des besoins repérés et un travail de réflexion engagé

A ces éléments démographiques vient s'ajouter le diagnostic réalisé dans le cadre du renouvellement du projet de centre social. Effectivement sur ces dernières années, la maison Olympe de Gouges, sous la coordination de la référente famille, a pu mener des actions à destination des familles et engager un travail de partenariat autour de la parentalité.

Une demande des habitants et des acteurs d'un lieu dédié Parentalité et Accès aux droits à travers les bilans de 4 actions

Les actions Grandir sur le quartier

Mise en exergue à la fois de la richesse des réponses en direction des familles mais aussi une méconnaissance de l'existant tant pour les familles que pour les partenaires.

Réunions de coordination parentalité

Besoin de voir s'inscrire sur le quartier un véritable lieu d'accueil et d'échange avec les familles.

Enquête PESL

Lieu imaginé par les habitants : Un espace convivial (autour d'un café) où les parents peuvent parler, un lieu identifié, des jouets pour jouer avec les enfants, assez d'espace avec les parents.

Questionnaires familles et habitants

Propositions d'activités, coin lecture, aider les parents dans les démarches administratives, trouver les bonnes adresses, lieu d'échange.

Des questionnaires à destination des familles et des partenaires viennent compléter les points soulevés (cf ANNEXE I)

Partant de ces éléments de diagnostic, un travail de réflexion associant parents et professionnels a été engagé. Un groupe de travail constitué de professionnels de la Maison Olympes de Gouges, de la Caf, du Conseil Départemental, de l'équipe de Réussite Educative de la caisse des Ecoles de Cherbourg en cotentin et de plusieurs habitants s'est ainsi réuni sur 10 temps de rencontres de Mars à décembre 2022.

4. Des constats et des hypothèses posés collectivement

Les différents éléments de diagnostic et des travaux ont amené à des constats et des hypothèses.

Constats	Hypothèses
<p>Les familles ont des besoins en matière de soutien à la parentalité et les expriment. Les familles et les professionnels remontent le besoin d'un espace de dialogue convivial et d'accompagnement sur la parentalité et les droits.</p> <p>Les familles fréquentent peu le centre social pour leurs difficultés et sont rencontrées par les professionnels du CMS ou de la CAF pour des rendez-vous uniquement en individuels mais dans un cadre de missions très spécifiques (protection de l'enfance, situations de séparations, veuvage)</p> <p>Les familles ne trouvent pas toujours de réponses à leur questionnement en amont de leurs difficultés, ou en lien avec des démarches d'accès à leurs droits et aux services</p>	<p>La création d'un lieu neutre convivial et familial pourrait permettre d'aborder la parentalité sous l'angle de la prévention, de l'information et permettre de faciliter l'accès à leurs droits des familles dans un format moins institutionnalisé qu'en rdv CAF ou CMS .</p> <p>Expérimenter un accueil dans un lieu « désinstitutionnalisé » (un accueil non identifié Centre social, ni Caf, ni Cms) pourrait permettre de repérer et accompagner des « invisibles », des publics, des familles qui ne vont pas ou plus vers les institutions spontanément</p> <p>Les échanges et soutien entre « pairs » pourrait permettre aux familles de trouver entre elles et par elles-mêmes des solutions aux difficultés qu'elles rencontrent en complément des interventions des professionnels</p>
<p>Une ambition autour de la parentalité et des actions favorisant l'accès aux droits portée par les partenaires engagés (la collectivité par le biais de la CTG et le PESL, la CAF au travers de sa stratégie parentalité et accès aux droits, le département à travers son schéma départemental d'accessibilité).</p> <p>Le centre social, les services de la ville, les TS Caf et CMS intervenant dans les locaux de la Maison Olympes de Gouges et une réorganisation des services CAF</p>	<p>La co-construction d'un projet à plusieurs partenaires permet de créer un nouveau service (mutualisation des moyens humains et financiers) et de développer une réponse innovante de proximité conceptualisant l'accueil comme un des maillons essentiels dans le parcours des familles dans leur parentalité et dans leur accès aux droits</p>

Constats	Hypothèses
<p> multiples institutions et partenaires sont présents sur le territoire mais il existe un cloisonnement entre les intervenants et un foisonnement d'initiatives sur ce quartier mais qui ne sont pas coordonnées et sont non identifiées</p>	<p>La création d'un lieu, alliant la possibilité d'informations ou d'accompagnement personnalisé et des actions collectives, pourrait permettre de mobiliser les familles vers l'intervention collective et donner envie de revenir. Inversement les familles venant sur des actions collectives, pourraient découvrir les possibilités de temps en individuel.</p> <p>Un lieu unique pourrait être repéré par les partenaires comme un outil permettant de déployer des actions d'informations, des actions ponctuelles ou d'accompagnement en lien avec la parentalité, la prévention, (Informations sur les campagnes de bourses, accompagnement dans les démarches, action d'information sur les prestations et le départ d'un enfant en études supérieures, ...)</p>
<p>Des partenaires souhaitant travailler sur la parentalité</p>	<p>La création d'un lieu repéré comme un espace désinstitutionnalisé permettrait la mise en place d'action « hors les murs/aller vers » pour divers partenaires souhaitant intervenir sur le public famille.</p>

Les orientations institutionnelles, l'ensemble des éléments de diagnostic, de contexte, l'expression des familles et des acteurs du territoire ont permis au groupe de travail d'identifier un besoin en termes d'accompagnement à la parentalité et dans leur parcours d'accès aux droits et aux services.

Malgré l'ensemble de nombreux services proposés sur le quartier, ceux-ci ne semblent en effet pas apporter la réponse attendue par les habitants et les acteurs du territoire et ne pas répondre aux objectifs attendus des institutions.

« Quelles sont alors les conditions qui pourraient permettre de répondre aux attentes des familles et des institutions en matière d'accompagnement à la parentalité et à l'accès aux droits sur le quartier des Provinces ? »

Les diverses hypothèses posées permettent de mettre en avant trois conditions qui pourraient répondre à cette problématique :

- Le décroisement des pratiques et la mutualisation des compétences des professionnels et des habitants
- La désinstitutionnalisation d'un service proposé aux familles
- La proposition d'un accueil innovant s'appuyant tant sur des valeurs partagées par les accueillants (écoute, communication adaptée, empathie, disponibilité, compétences professionnelles, connaissance du territoire ...) que sur l'aménagement du lieu (mobilier, matériaux, coloris, espace de confidentialité ...)

L'expérimentation d'un lieu ressource mettant en œuvre ces conditions vérifier ces hypothèses.

Une proposition de lieu ressource qui expérimenterait un accueil dit « désinstitutionnalisé » et mutualisé, permettant d'aborder avec les familles la parentalité sous l'angle de la prévention, de l'information et de faciliter l'accès à leurs droits dans un format moins institutionnalisé qu'en rdv CAF ou CMS, mais aussi de repérer et d'accompagner des publics dits « invisibles » ou qui méconnaissent leurs droits.

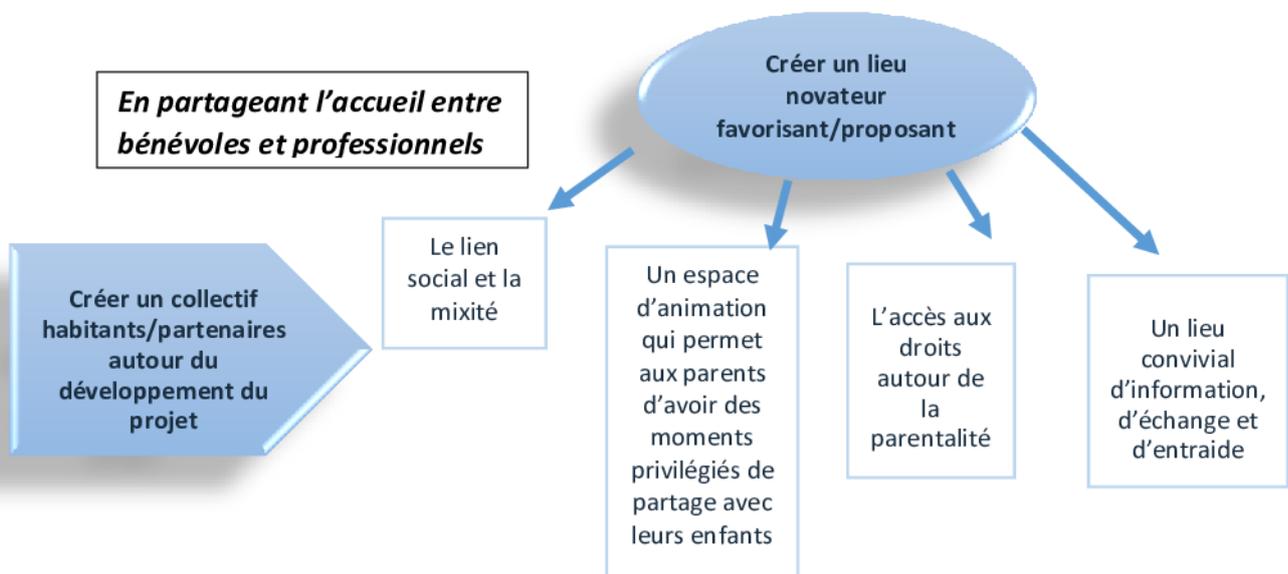
Il s'agit également par cette co-construction et l'animation de ce lieu associant acteurs et habitants de vérifier la plus-value d'un accueil innovant et différent des accueils classiques pour en définir les conditions incontournables permettant de le placer comme un des leviers essentiels dans le parcours des familles dans leur parentalité et dans leur accès aux droits.

III. Le projet d'expérimentation d'un lieu ressource Parentalité et accès aux droits des familles

1. Les Résultats attendus et objectifs

Les objectifs partagés par les acteurs et les habitants

- Proposer aux familles un lieu novateur en matière d'accompagnement à la parentalité et dans le parcours d'accès aux droits
- Expérimenter la participation citoyenne et la coopération multi partenariale à la construction d'une réponse adaptée sur le territoire



2. Les changements souhaités pour les familles et les acteurs

L'ensemble des travaux communs amènent à matérialiser les orientations par un chemin indiquant les étapes à programmer et les changements intermédiaires souhaités pour atteindre un idéal.

Changements souhaités à travers l'expérimentation

d'un lieu Ressource Parentalité et Accès aux droits Famille sur le quartier

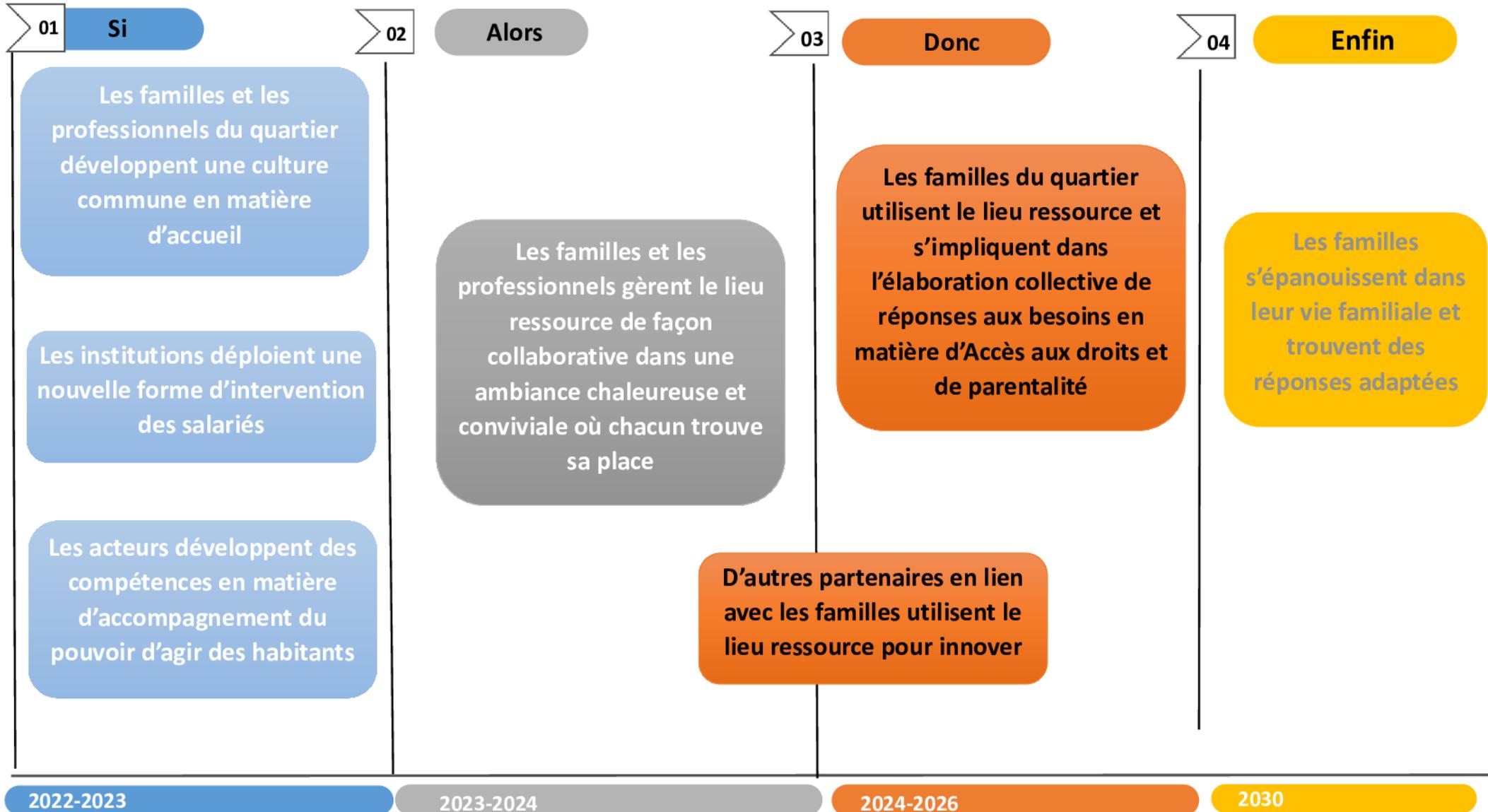
Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 19/02/2024

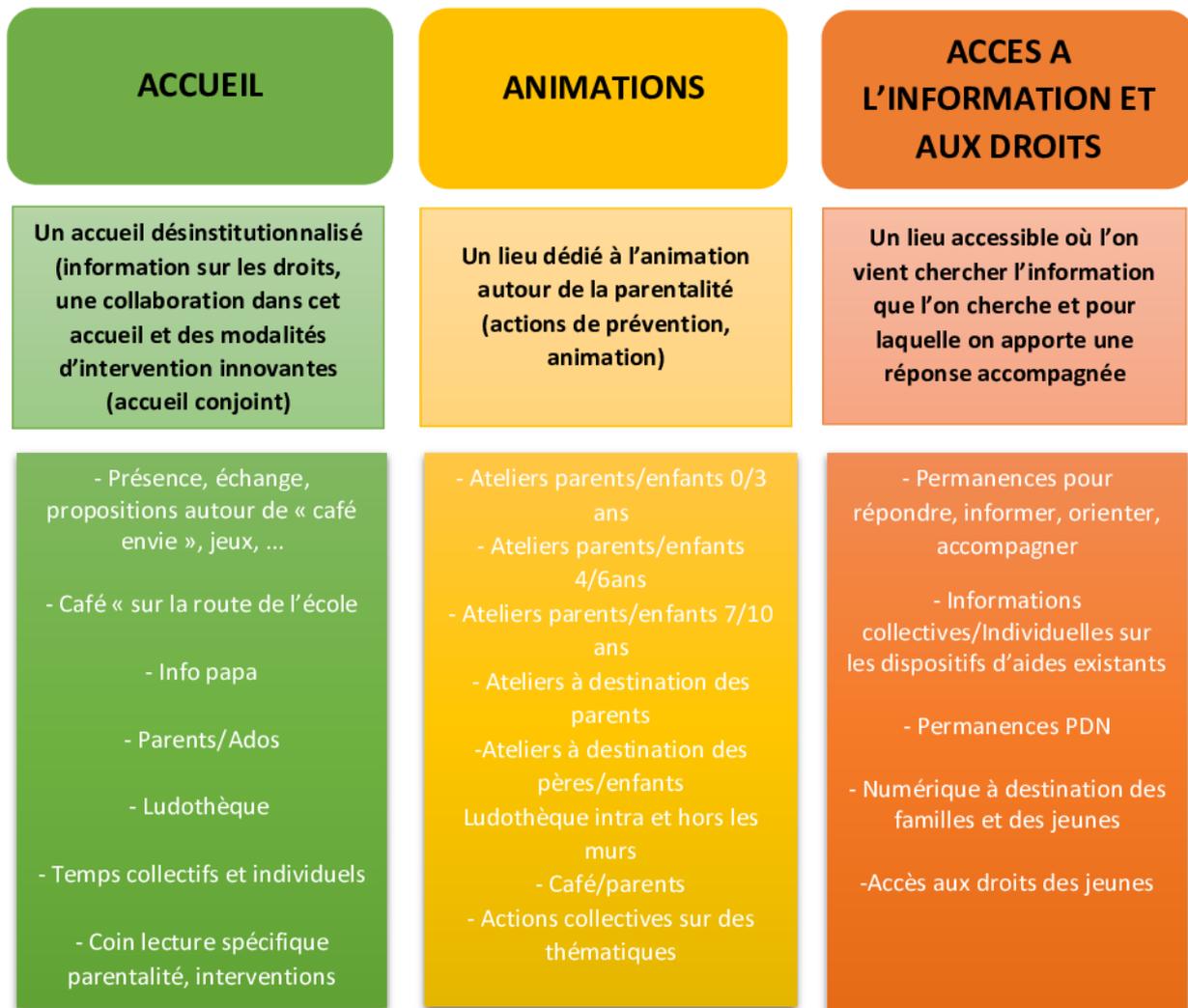


ID : 050-200056844-20240216-DEL2024_030-DE



3. L'expérimentation

a. Un lieu qui s'articule autour de 3 piliers



Ce lieu veut être un « laboratoire », un lieu de réflexion d'actions innovantes et multi partenariales, avec les habitants associant la parentalité et l'accès aux droits. Des actions ponctuelles, récurrentes et mouvantes selon les besoins repérés.

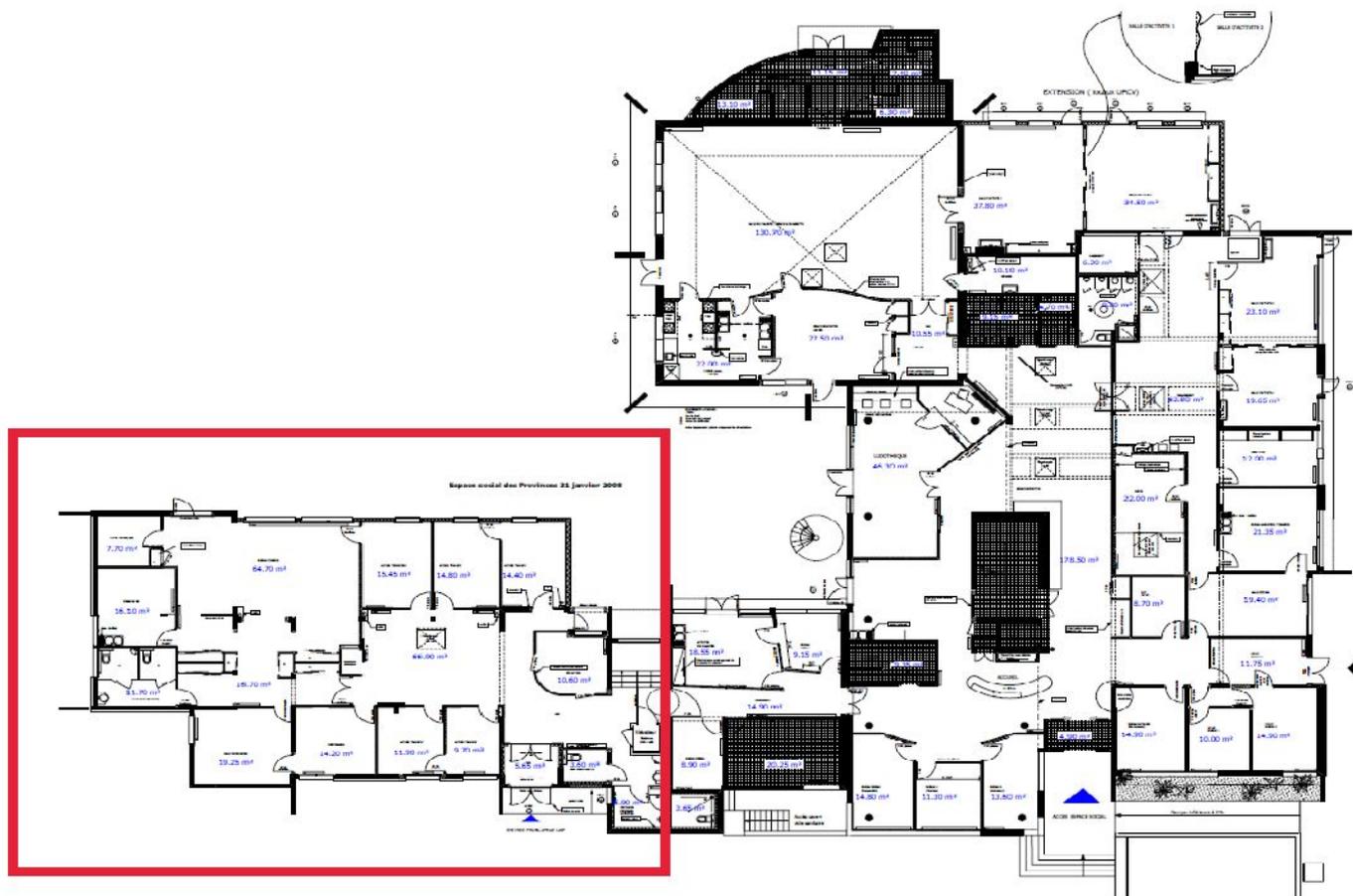
b. Les modalités de mise en œuvre

❖ Les locaux et l'organisation

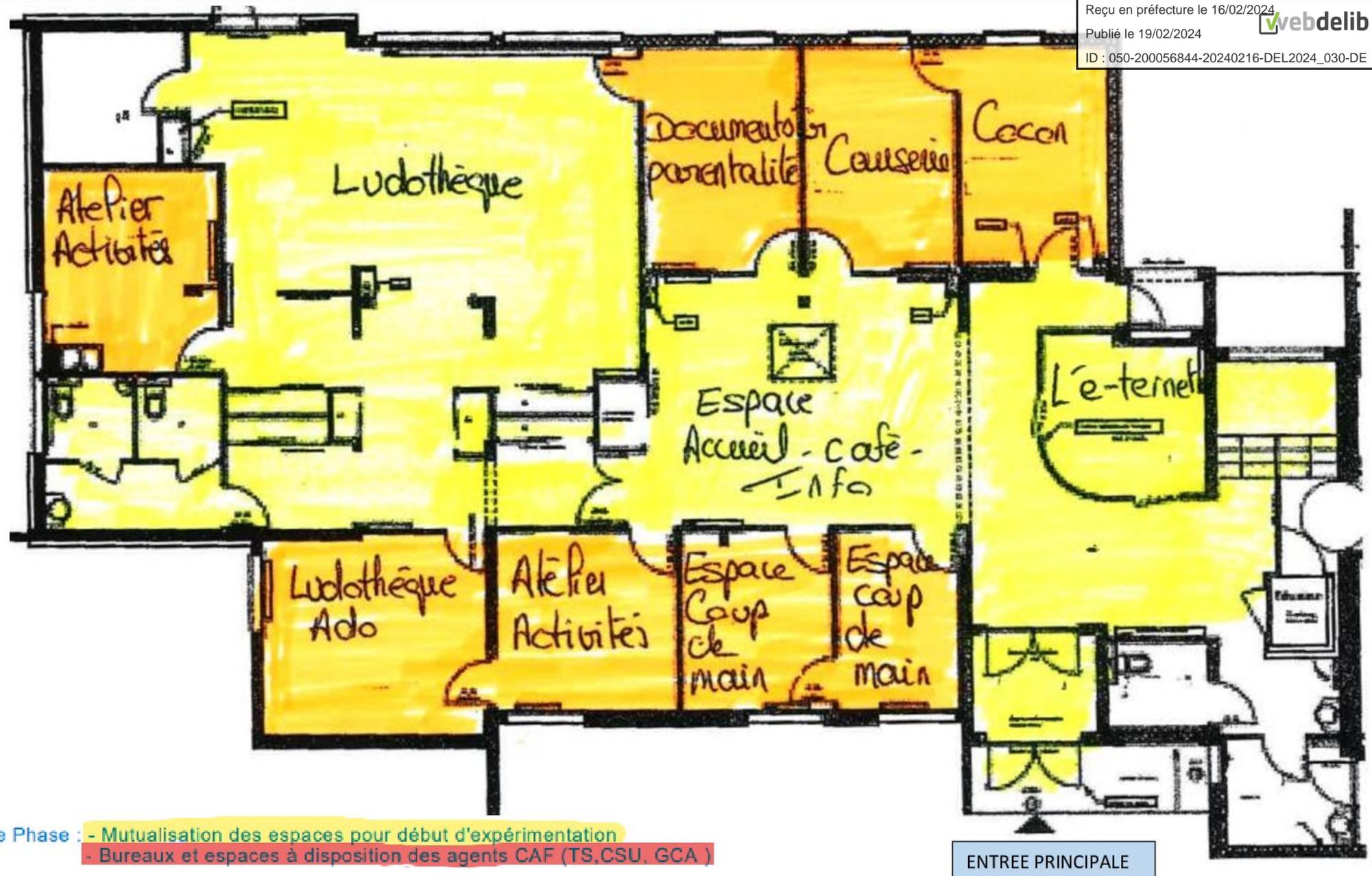
- Fonctionnement : Ouverture tous les jours sous forme de permanences et d'un accueil organisés au préalable entre les accueillants (Professionnels et Habitants), animation programmées au mois
- Où : dans les locaux Annexes à la Maison Olympes de gouges, co-partagés actuellement avec l'Antenne CAF d'Octeville

- Exemple de fonctionnement possible :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE
8H30	Café parent sur la route de l'école	Café parent sur la route de l'école		Café parent sur la route de l'école	ATELIER 0/3 ANS		
9H30		PERM INFOS	LUDOTHEQUE	PERM INFOS			
12H00							
14H00		ATELIER PARENT	LUDOTHEQUE				
16H30	Aux devoirs les parents !	LUDOTHEQUE	ATELIER PARENT/ENFANT	Aux devoirs les parents!	LUDOTHEQUE		
17H45							
8H30	Café parent sur la route de l'école	Café parent sur la route de l'école		Café parent sur la route de l'école	ATELIER 0/3 ANS	ATELIER PAPA/ ENFANT	
9H30		PERM INFOS	LUDOTHEQUE	PERM INFOS			
12H00							
14H00			LUDOTHEQUE				
16H30	Aux devoirs les parents !	LUDOTHEQUE	ATELIER PARENT/ENFANT		LUDOTHEQUE		
17H45							
8H30	Café parent sur la route de l'école	Café parent sur la route de l'école		Café parent sur la route de l'école	ATELIER 0/3 ANS		
9H30		PERM INFOS	LUDOTHEQUE	PERM INFOS			
12H00							
14H00		ATELIER PARENT	LUDOTHEQUE	CAFE INFO THEMATIQUE			
16H30	Aux devoirs les parents !	LUDOTHEQUE	ATELIER PARENT/ENFANT	Aux devoirs les parents !	LUDOTHEQUE		
17H45							
8H30	Café parent sur la route de l'école	Café parent sur la route de l'école		Café parent sur la route de l'école	ATELIER 0/3 ANS		
9H30		PERM INFOS	LUDOTHEQUE	PERM INFOS			
12H00							
14H00			LUDOTHEQUE				
16H30	Aux devoirs les parents !	LUDOTHEQUE	ATELIER PARENT/ENFANT	Aux devoirs les parents !	LUDOTHEQUE		
17H45							



300 m2 d'espaces mutualisés au bénéfice des familles.



1ère Phase : - Mutualisation des espaces pour début d'expérimentation
- Bureaux et espaces à disposition des agents CAF (TS, CSU, GCA)

2ème phase : Mutualisation totale des locaux avec utilisation conjointe de l'ensemble des espaces

❖ Les moyens humains

Le projet est construit à moyens constants par l'ensemble des acteurs engagés.

<i>Structures/services</i>	<i>Mobilisation RH</i>
MODG	1 ETP dont 0,5 ETP référent(e) famille, 0,3ETP animateurs, 0,2 ETP agent accueil
CMS	2h/mois participation pilotage gouvernance projet 3h/semaine soutien à la parentalité par le biais d'actions Temps interventions ponctuels (co-animation famille)
CAF	½ journée/semaine Intervention TS CAF dans le fonctionnement du lieu Temps interventions ponctuels (co-animation famille) Mobilisation ponctuelle de professionnels CAF de la relation de service et des prestations Mobilisation du service d'Action Sociale
Réussite éducative	½ journée/semaine Interventions ponctuelles sur des actions collectives
Bénévoles	Equivalent d'1 journée/semaine

❖ La gouvernance et l'inscription du travail partenarial dans le fonctionnement

	<i>Membres</i>	<i>Rythme des rencontres et fonction</i>
Instance de gouvernance	L'instance de gouvernance est composée de représentants du COPII et des bénévoles investis dans le fonctionnement du lieu. Elle sera composée de : <u>Pour la CAF</u> : Un ou deux travailleurs sociaux. <u>Pour la ville</u> : La référente famille, la directrice de la maison Olympe de Gouges. <u>Pour la caisse des écoles</u> : Un référent de parcours. <u>Pour le département</u> : Une assistante de service social, Une puéricultrice <u>Pour les habitants du quartier</u> : deux personnes.	1 fois par mois L'instance décide de toutes les adaptations nécessaires et de la programmation (évolutions fonctionnelles de l'organisation). Cette instance aura pour objet d'apporter les éléments d'éclairage nécessaire à la prise de décision
Comité de pilotage	<u>Pour la CAF</u> : la conseillère thématique accès aux droits, deux travailleurs sociaux, la conseillère technique territoriale. <u>Pour la ville</u> : La référente famille, l'agent d'accueil, l'animatrice ludothèque, le référent jeunesse, la directrice de la maison Olympe de Gouges. <u>Pour la caisse des écoles</u> : les trois référents de parcours, la cheffe de service de la caisse des écoles de Cherbourg en Cotentin. <u>Pour le département</u> : les assistantes de service social, les puéricultrices mobilisées dans le projet, l'adjointe de territoire. <u>Pour les habitants du quartier</u> : cinq personnes désignées par leurs pairs et impliquées dans le projet.	- 1 fois par mois de mars 2022 à mars 2023 : Construction du projet - Puis 1 rencontre /an

	<i>Membres</i>	<i>Rythme des rencontres et fonction</i>
Rencontre Stratégique	<p>La directrice de la CAF ou son représentant, le responsable de l'action sociale, la conseillère technique thématique accès aux droits ou son représentant.</p> <p>L'élue en charge de la politique « animation socio-culturelle, jeunesse et numérique », le directeur général ou son représentant, le directeur de la DJASCN et la directrice de la maison Olympe de Gouges.</p> <p>Le président de la Caisse des Ecoles de Cherbourg en Cotentin, le directeur enfance éducation réussite éducative, la cheffe de service de la caisse des écoles de Cherbourg en Cotentin.</p> <p>Le président du conseil départemental ou son représentant, le directeur général adjoint, l'adjointe au territoire.</p>	<p>1 fois par an</p> <p>Elle aura pour objet d'évaluer l'expérimentation et d'envisager les perspectives.</p>

❖ Les conditions de réussite

- La formation de l'ensemble des acteurs sur des thématiques souhaitées (ex : l'accueil,)
- La réalisation d'une convention avec les engagements de chacun et des institutions (CAF, CD, ville de Cherbourg en Cotentin, caisse des écoles de Cherbourg en Cotentin)

CETTE EXPÉRIMENTATION IMPLIQUE UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE DE TRAVAIL QUI SERA AINSI FORMALISÉE DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION MULI PARTENARIALE PRENANT EN COMPTE DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES :

En direction du public :

- Le respect des personnes, de leurs choix, de leur parole.
- L'harmonie du travail entre partenaires
- La création des conditions pour faire émerger les besoins

En direction du lieu :

- La capacité des services à fournir les moyens nécessaires
- L'Acceptation d'une souplesse dans le travail
- La connaissance du projet

En direction des équipes :

- L'organisation participative du travail
- La capacité d'adaptation

En direction des partenaires :

- La coordination du travail partenarial
- La valorisation du partenariat

❖ L'évaluation et les perspectives

Un bilan annuel sera réalisé dans le cadre du bilan des actions de la maison Olympe de Gouges avec un chapitre spécifique qui sera consacré à ce lieu ressource. Une évaluation de l'expérimentation sera également réalisée avec des indicateurs posés en lien avec les changements attendus. Cette évaluation permettra de mesurer les effets et perspectives d'évolution du lieu.

Un accueil désinstitutionnalisé, une nouvelle forme d'organisation en matière d'accueil de proximité afin de faciliter le quotidien et l'exercice de leur parentalité que dans leur parcours d'accès aux droits et aux services

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Type d'Actions possibles	Indicateurs	Résultats attendus
<p>Proposer un lieu novateur en matière d'accompagnement à la parentalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'Interconnaissance des différents acteurs et dispositifs - A partir des besoins repérés et des échanges lors des accueils du lieu déployer des actions collectives spécifiques - Proposer des temps d'échanges individualisés - Promouvoir les actions parentalité par thématiques - Intégrer l'expérimentation dans la démarche parentalité du territoire en vue d'implantation de services dédiés de type Espace De Parents 	<ul style="list-style-type: none"> - Des rencontres régulières ou chacun présente ses missions entre partenaires et bénévoles sont réalisées - Les acteurs du lieu ressource se saisissent des problématiques soulevées par plusieurs familles accueillies et proposent de manière collective sur le même lieu et avec les mêmes accueillants une action avec un expert du territoire - Les professionnels occupent les salles dédiées à cet effet - les cafés « sur la route de l'école » sont repérés par les parents et sont fréquentés - les acteurs s'attachent à communiquer sur les actions et animations pendant les temps d'accueil, - Des actions spécifiques sont menées selon la demande reçue 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution/ amélioration dans la connaissance des dispositifs existants - Nombre d'actions sur l'année - Un lieu convivial et familial - Nombre d'actions collectives - Nombre de participants impliqués (familles, partenaires) - Supports présents dans le lieu (espace lecture...) - Nombre d'ateliers sur thèmes divers - Nombre d'animations internes en lien avec les besoins exprimés - Fréquentation du lieu - Evaluation qualitative du renforcement des relations familles professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Les familles rencontrant des difficultés ou souhaitant échanger sur leur parentalité repèrent ce lieu - Les familles échangent librement, trouvent de l'information et un accompagnement spécifique et adapté dans ce lieu - Les liens Parents Enfants sont améliorés - Les familles vivent moins de tensions familiales

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Type d'Actions possibles	Indicateurs
<p>Proposer un lieu novateur en matière d'informations et d'accompagnement des familles dans leur parcours d'accès aux droits</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la coordination entre acteurs - Faciliter le parcours des familles dans l'accès aux droits à travers des actions coordonnées, des dynamiques inter-institutions - Développer des temps d'informations et d'échanges sur la parentalité et l'accès aux droits - Répondre aux besoins spécifiques des familles 	<ul style="list-style-type: none"> - Des permanences réparties entre les acteurs pour répondre, informer, orienter, accompagner - Les acteurs proposent des informations collectives/individuelles sur les dispositifs d'aides existants - Les permanences PDN sont mobilisées - Des accueils autour des préoccupations liées au numérique sont proposées aux familles et aux jeunes - Une sensibilisation sur l'accès aux droits est réalisée auprès des jeunes par le référent jeunesse - Les personnes peuvent consulter les ressources documentaires présentes sur place. 	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion de l'information (plaquettes, affiches, flyers...) - Ressource documentaire existante - Evolution du nombre d'habitants s'impliquant dans l'expérimentation - Evolution du nombre d'acteurs s'impliquant dans l'expérimentation - Emergence de nouvelles initiatives par les habitants, les acteurs (identifier dans les actions mises en œuvre les origines des demandes) - Utilisation des différents outils à disposition par les habitants - Nombre de projets en cours ou réalisés avec les partenaires
<ul style="list-style-type: none"> - Les familles sont accueillies par divers professionnels partageant une doctrine d'accueil - Les familles sont en confiance et n'hésitent plus à demander de l'accompagnement dans les démarches - Les familles accèdent à de l'information sur les dispositifs - Les familles bénéficient d'un accompagnement coordonné - Les familles estiment percevoir l'ensemble de leurs droits 			

<p>Expérimenter la participation citoyenne et la coopération multi partenariale à la construction d'une réponse adaptée</p> <p>Favoriser le pouvoir d'agir des habitants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une dynamique participative et partagée - Organiser une gouvernance désinstitutionnalisée du lieu - Décloisonner les pratiques - Ajustement des réponses aux besoins exprimés 	<ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs sont formés autour d'une culture commune de l'accueil, - Une charte de bon fonctionnement est créée 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes mobilisées et investies sur le lieu - Planning d'intervention - Degré d'implication et de participation 	<p>Envoyé en préfecture le 16/02/2024</p> <p>Reçu en préfecture le 16/02/2024</p> <p>Publié le 19/02/2024</p> <p>ID : 050-200056844-20240216-DEL2024_030-DE</p> <p>droits et de parentalité</p>
--	--	--	---	---

4. Perspectives de mise en place de l'expérimentation en deux phases

1^{ère} phase:

- Signature d'une convention multi partenariale Cherbourg en cotentin, CAF, CD, Caisse des écoles
- Travaux /Aménagement et mise en place de l'espace Ludothèque et activités collectives familles (travaux mis en place avec les habitants et le Centre social)
- Travaux/Aménagement de l'espace Accueil Café Info et l'@-ternet (travaux mis en place avec les habitants et le Centre social)
- Formation des accueillants (habitants et professionnels)
- Communication (Affiche sur les valeurs du lieu, les offres et présentation sous format d'une maquette 3d lors du forum organisé dans le cadre de la semaine de la Parentalité fin mai, communication de l'ouverture par le biais de la lettre d'infos des organismes HLM distribués aux habitants, newsletters des partenaires, sites internet institutionnels, affichages sur panneau de communication événement CEC à l'entrée du quartier ...)
- Ouverture du lieu ressource pour la partie ludothèque, activités collectives familles et Accueil - café /Info

2^{ème} phase :

- Aménagement des espaces Ateliers/activités, espaces Coup de main, documentation Parentalité et accès aux droits, Causerie, cocon, bureaux

Avenant n°1 à la Convention d'occupation de locaux situés au sein de la Maison Olympe de Gouges - rue de l'Île de France – Cherbourg-Octeville

Entre les soussignés :

La Commune de Cherbourg-en-Cotentin, représentée par son Maire, Monsieur Benoît ARRIVE, agissant en cette qualité et en vertu d'une délibération n° DEL_2023_002 du Conseil Municipal en date du 8 février 2023, ou son représentant Monsieur Pierre-François LEJEUNE, habilité en vertu de l'arrêté de délégation n°AR_2023_5065_CC du 7 décembre 2023

Ci-dessous désignée « le propriétaire »

D'une part,

Et

La Caisse d'Allocations Familiales de la Manche dont le siège social se situe 63, boulevard Amiral Gauchet Avranches (50300), représentée par sa directrice, Madame Claudie GUARDO-LEMIEUX

Ci-dessous désigné « l'occupant »

D'autre part,

Préambule :

Le 15 janvier 1999, la ville de Cherbourg a conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche une convention pour la mise à disposition pendant 99 ans de locaux d'une superficie de 337 m² à usage exclusivement social au sein de la Maison Olympe de Gouges.

En 2022, la ville de Cherbourg en Cotentin (dans le cadre de son renouvellement du projet de Centre social - Maison Olympe de Gouges et dans le cadre du projet de Réussite Educative mené par la Caisse des écoles), la Caf de la Manche (dans le cadre de sa stratégie départementale) et le Conseil Départemental (dans le cadre de son schéma d'accessibilité et de ses projets de territoire) ont partagé et croisé leurs enjeux et constats réciproques et communs sur le territoire du quartier des Provinces dans les domaines de la parentalité et l'accès aux droits.

Les trois institutions ont décidé de mettre en œuvre une expérimentation d'un projet de lieu dédié à la parentalité et l'accès aux droits. Situé au cœur même du quartier, ce lieu a pour ambition d'accueillir les familles quels que soient le sujet, leurs problématiques ou besoins en lien avec la parentalité dans un format d'accueil innovant, désinstitutionnalisé avec notamment un accueil en binôme habitants/ professionnels.

Les locaux occupés par la Caisse d'allocations familiales de la Manche ont été pressentis afin de devenir le lieu ressource du projet d'accueil susvisé.

Il convient de procéder par avenant à la modification de la destination de l'espace occupé actuellement par les services de la Caf de la Manche afin qu'il puisse accueillir à la fois l'expérimentation dénommée « PLACE DES FAMILLES » mais aussi de permettre le maintien de l'activité des travailleurs sociaux dans lesdits locaux

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article préliminaire

Le présent avenant a pour objet de modifier les conditions de mise à disposition, la durée de convention et de définir la nouvelle destination sociale

Article 1^{er} :

L'article 1 intitulé « **Durée -Destination sociale** » de la convention est modifié comme suit :

La Ville de Cherbourg en Cotentin, propriétaire du bâtiment (plan annexé), s'engage à maintenir la mise à disposition gratuitement, au profit de la Caisse d'allocations familiales de la Manche, 88.15 m² des locaux situés au sein de la Maison Olympe de Gouges sise rue de l'Île de France à Cherbourg en Cotentin, dont la répartition est la suivante :

- 6 bureaux privatifs pour une superficie totale de 80.45 m² (1 bureau de 15.45 m², 1 bureau de 14.80m², 1 bureau de 14.40 m², 1 bureau de 9.70 m², 1 bureau de 11.90m² ; 1 bureau de 14.20 m²)
- 1 local technique de 7.70m²

Au sein de ces locaux, des espaces seront mutualisés :

- 1 espace d'accueil
- 1 espace sanitaire
- 1 espace de convivialité
- 1 local vestiaire/douche destiné au personnel d'entretien

Cette mutualisation des locaux permettra ainsi le maintien de l'exercice des missions des travailleurs sociaux CAF et la mise en œuvre de l'expérimentation du projet « Place des familles » au sein de quartier des provinces.

Le présent avenant est conclu et accepté à compter de la date de sa signature pour une durée de 1 an soit jusqu'au 31/12/2024.

Article 2:

L'article 4 intitulé « **Usage – Assurances-Sécurité** » de la convention est modifié comme suit :

S'agissant de l'usage et la sécurité des lieux :

La CAF se conforme aux prescriptions fixées par les règlements en vigueur en matière de sécurité et d'accès aux publics afférents aux locaux concernés par la convention et s'engage à s'assurer du respect par ses agents, de toutes réglementations intérieures et consignes particulières de fonctionnement décidées par la Ville de Cherbourg en Cotentin.

Elle s'engage à autoriser l'accès des locaux mis à disposition, en dehors des heures d'ouvertures au public, aux personnes désignées par la ville et ainsi pallier tout événement portant atteinte à la sécurité ou à l'intégrité des locaux.

La CAF assure la sécurité de ses agents et du public accueilli en dehors des plages d'ouvertures de « Place des familles », dans le cadre des missions CAF de ses agents.

La ville de Cherbourg en Cotentin assure la sécurité de ses agents et du public accueilli dans le cadre de l'expérimentation « Place des familles »

S'agissant des assurances

La CAF de la Manche s'engage à souscrire un contrat d'assurance pour garantir sa responsabilité en tant qu'occupant des locaux, et notamment à garantir la ville de Cherbourg en cotentin contre les sinistres dont elle pourrait être responsable, soit de son fait, soit de celui du public accueilli par ses agents.

La ville de Cherbourg en Cotentin s'engage, en qualité de propriétaire des locaux concernés, à assurer l'ensemble des locaux lui appartenant. L'assurance de la ville de Cherbourg en Cotentin prendra également en charge les sinistres dont elle pourrait être responsable, soit de son fait, soit de celui du public accueilli dans les espaces mutualisés et utilisés dans le cadre de l'expérimentation du projet « Place des familles ».

Article 3 :

L'article 6 intitulé « **Développement du service auprès des usagers** » de la convention est modifié comme suit :

La ville de Cherbourg en Cotentin et la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche s'engagent à mettre en œuvre l'expérimentation du projet « Place des familles » au sein des espaces mutualisés présents dans ces locaux.

Article 4 :

L'article 7 intitulé « **Dénonciation** » de la convention est modifié comme suit :

Il est convenu qu'à l'issue de cet avenant, la convention d'occupation signée en 2009 ainsi que les divers engagements des parties prendront fin au 31/12/2024.

A cette date, une nouvelle convention pourra être négociée par la ville de Cherbourg en Cotentin pour inscrire dans la durée le projet « Place des familles ».

Si les locaux viennent à être détruits en totalité par un événement indépendant de la volonté de la ville de Cherbourg en Cotentin, la convention sera renégociée. Dans cette hypothèse, la ville de Cherbourg en Cotentin s'engage à rechercher avec la Caisse d'Allocations Familiales une solution de relogement dans des conditions équivalentes.

Aucune autre dénonciation l'initiative de la ville ne sera possible sans l'accord exprès de la caisse d'allocation familiales. Cette demande devra parvenir à la Caisse d'allocation familiales un an à l'avance

Les autres conditions de la convention d'occupation restent en vigueur

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le

**Pour la Caisse d'Allocations
Familiales de la Manche :**

**La directrice
Mme Claudie GUARDO-LEMIEUX**

Pour la Ville de Cherbourg en Cotentin :

**Le Maire-Adjoint
Mr Pierre-François Lejeune**